



[Le Web](#)



[Les vidéos](#)

ALLO... LA FRANCE ?

HOLLANDE, VALLS, TAUBIRA, JUSTICE, AIRBUS... Y'A QUELQU'UN ?

Gouverner, c'est prévoir. Pour le moins, c'est voir un peu plus loin que le bout de son nez.

Lisez ce qu'il se passe aux Etats-Unis avec Boeing et la FAA. On en parle un peu partout dans le monde, y compris dans les pays francophones, sauf en France, où c'est le silence. Par exemple en Suisse, la Tribune de Genève : « *Normes de Sécurité, Boeing épinglé par les autorités américaines* » ([article](#)).

Il faut lire l'intégralité de l'article (on trouve plus détaillé en anglais, mais peu importe). Cela ne donne-t-il pas à réfléchir quand on voit ce qu'il se passe avec Airbus en France et en Europe ?

Il est temps en France de voir enfin plus loin que le bout de son nez. Il est temps de s'interroger sur ce que seront les avions de ligne des divers constructeurs dans dix à quinze ans. Airbus ne va-t-il pas se sentir bien seul avec ses minimanches Nintendo non couplés, sans retour d'effort, et ses logiciels des systèmes vitaux ingérables en situation difficile et qui parfois deviennent même maîtres à bord, l'équipage ne pouvant plus s'opposer à leurs actions, y compris sur les gouvernes. Jusqu'au crash. Habsheim, Bangalore,... Toulouse,... Perpignan, AF447, QZ8501...

Il est également temps de comprendre que l'acharnement maladif dont je suis l'objet est contre-productif en plus d'être quelque peu suicidaire pour mes agresseurs. Au moment où les Français rejettent de plus en plus massivement un « système » qui les écœure au point que 74% d'entre eux ne veulent ni de Hollande ni de Sarkozy à la présidentielle de 2017...

Pour bien saisir les réalités il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil vers le point de départ. C'est en page 2 de ce PDF avec quelques souvenirs des années quatre-vingt.

L'actuel, c'est en pages 3 et 4 de ce PDF. On y trouve, en suivant les liens, les choix des autres avionneurs et un bilan des plus grosses erreurs d'Airbus, de la France et de l'Europe. L'enquête sur le drame de l'AF447 Rio-Paris, avec des magistrats et des avocats qui violent les lois, permet de tirer le fil et de retrouver l'histoire des principaux événements depuis les années quatre-vingt.

. / ...

LES ANNEES QUATRE-VINGT

L'Expansion / L'Express a publié le 20 juin 2015 un [article de Gil Roy](#) qui mérite attention. Oublions pour le moment son titre « *Sécurité aérienne : retour à la réalité pour les pilotes* » et attachons-nous à son contenu. L'intertitre « *Redonner aux navigants le sens de l'air* » résume bien celui-ci.



Il ne faudrait toutefois pas oublier que la volonté de déqualifier les pilotes fut exclusivement française et européenne. Avec les avions Airbus. Elle a surgi dans les années quatre-vingt. A cette époque, on pouvait lire dans la presse des publicités telles que « *Le nouvel A320, une intelligence supérieure est arrivée* », « *A320, son cerveau sort du nôtre... Aerospatiale : l'entreprise qui dépasse l'imagination* ».

Il n'était pas rare d'entendre des responsables d'Airbus, en premier lieu Bernard Ziegler, soutenus par les pouvoirs publics, tenir des propos tels que « *les ordinateurs des Airbus corrigent les erreurs des pilotes* », « *l'A320, ma concierge peut le piloter* », « *on ne demande pas à un pilote de savoir ce qu'il y a dans son Airbus de la même manière qu'on ne demande pas à un chauffeur de taxi de savoir ce qu'il y a sous le capot de son véhicule* », « *le cerveau des Airbus remplace celui des pilotes* »...

Le même Ziegler et quelques autres déclaraient à l'époque que l'avion de ligne automatique arriverait dans les dix ans.

Il a fallu déchanter. **Au prix du sang.** Et au prix de méthodes parfois « musclées » pour faire taire les opposants.

Il a même fallu employer des méthodes totalitaires à mon encontre. Méthodes qui apparaissent finalement inutiles, meurtrières et même stupides au vu des évolutions. En effet, il n'est pas excessif de dire qu'au bout du compte « *tout me donne raison sur tout* » dans l'histoire mondiale de l'aéronautique civile et militaire de ces trente dernières années.



Le curieux titre de l'article de l'[éminent spécialiste Gil Roy](#), qui **tente de déporter les responsabilités**, ne changera rien aux faits. Mais la France entend manifestement rester le pays le plus obtus de la planète. Quand on voit ce qu'il se passe dans l'enquête sur l'AF447 !

. / ...

L'ACTUEL

Des magistrats de la cour d'appel de Paris (chambre de l'instruction) ont bloqué le dossier de l'enquête sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris pendant un an et demi. Pendant un an et demi le dossier a dormi au fond d'un tiroir, la seule activité de la justice étant de me rechercher pour m'enfermer parce que je dis la vérité et que j'aide les familles de victimes. C'est digne des pires pays totalitaires.

La cour d'appel de Paris a fini par « lâcher le dossier » à la mi-novembre 2015. Toutefois, Airbus aurait formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la chambre de l'instruction.

Ces errements n'ont aucune incidence sur la réalité de certains faits et leur qualification pénale *a minima*. A ce sujet, des informations et surtout des documents sont disponibles à partir d'un courriel envoyé le 29 décembre 2015 à Jean-Michel Hayat, président du tribunal de Paris (il m'avait écrit le 10 décembre 2014, il y a un an, ce que je lui rappelle). Ce courriel et la réponse automatique figurent en page 4 de ce PDF. La pièce jointe est disponible en ligne (PDF - 136 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-etablissement-et-usage-de-faux-et-plus-norbert-jacquet-27-decembre-2015.pdf>

J'ai également écrit à :

- Procureur de Paris François Molins. Courriel du 28 décembre 2015 (PDF - 95 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/courriel-a-francois-molins-du-28-decembre-2015-norbert-jacquet-28-decembre-2015.pdf>

- Directeur de cabinet de Taubira. Courriel du 30 décembre 2015 (PDF - 95 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/courriel-a-alain-christnacht-du-30-decembre-2015-norbert-jacquet-30-decembre-2015.pdf>

- Directeur des affaires criminelles et des grâces. Courriel du 31 décembre 2015 (PDF - 94 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/courriel-a-robert-gelli-du-31-decembre-2015-norbert-jacquet-31-decembre-2015.pdf>

Les procureurs adjoints Véronique Degermann, Frédérique Porterie, Jean-Marc Coquentin et Jean Quintard disposent également de ces derniers faits.

./...

Courriel envoyé le 29 décembre 2015 à Jean-Michel Hayat

De : norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>
À : HAYAT Jean-Michel <jean-michel.hayat@justice.fr>
Envoyé le : Mardi 29 décembre 2015 16h26
Objet : Etablissement et usage de faux, escroquerie, subornation de témoin

Instruction pénale pour homicides involontaires, accident du vol Rio-Paris (TGI Paris)
N° Parquet : 09.154.0822/1
N° Instruction : 2369/09/52

PJ (PDF - 136 Ko) : "af447-etablissement-et-usage-de-faux-et-plus-norbert-jacquet-27-decembre-2015.pdf"

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête en référence, vous m'avez écrit le 10 décembre 2014. Vous veilleriez à ce qu'une réponse soit apportée par le magistrat instructeur aux familles de victimes ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial. Il n'en a rien été. Ces familles restent dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure. Il en est ainsi depuis trois ans et demi. Les seules informations dont elles disposent sont celles qu'elles découvrent par hasard dans les médias, floues, incomplètes, parfois contradictoires, et celles qui peuvent être recueillies par des moyens détournés.

Des vies humaines sont inutilement en danger en raison d'actes illégaux commis dans cette enquête.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance par le fichier au format PDF joint, l'état actuel de la procédure. Outre les violations du code de procédure pénale, un magistrat, ou plusieurs, et des avocats ont établi des faux au sens des articles 441-1 et suivants du code pénal et ils en ont usé. Ces falsifications ont entre autres permis une escroquerie, au sens des articles 313-1 et suivants du code pénal, ayant profité à certains des faussaires ou leurs complices. Plusieurs membres de cette bande organisée se livrent en outre à des actes de subornation de témoin (article 434-15 du code pénal). En effet, ils me font rechercher pour me faire enfermer, alors que mon seul tort est de dire la vérité et d'aider les familles de victimes. Il en est ainsi malgré une plainte pour subornation de témoin, régulièrement renouvelée, émanant de familles de victimes, qui ont demandé mon audition comme témoin et sachant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

Réponse automatique reçue

De : HAYAT Jean-Michel <Jean-Michel.Hayat@justice.fr>
À : norbert jacquet <norbertjacquet@yahoo.fr>
Envoyé le : Mardi 29 décembre 2015 16h28
Objet : Réponse automatique d'absence du bureau : Etablissement et usage de faux, escroquerie, subornation de témoin

je serai absent jusqu'au 4 janvier 2016.
En cas d'urgence, je vous invite à prendre l'attache de M. Lionel BARFETY au secrétariat général de la présidence ou de laisser un message au 01.44.32.61.30.